



Mrs: J. Masson, A. Valentin, P. Rolland,  
Mmes: A. Raposo-Monteiro, A. Préteux,  
**Autre(s) participant(s):** E. Rezgui (Foncia-Geniez),

### ➤ Travaux

Malgré des conditions climatiques défavorables les travaux progressent.

Depuis quelques semaines, le froid et l'humidité rendent impossible l'emploi de certains matériaux comme la laine de roche, l'enduit...

Actuellement, au niveau du Gounod, la pose des ferrures permettant la mise en place de l'isolant se poursuit.

Les volets en bois sont presque tous enlevés.

La pose des huisseries « doubles vitrages » a également commencée. La société prend directement contact avec les résidents pour définir un rendez vous. Nous conseillons « fortement », lors de la pose des fenêtres, la présence de quelqu'un dans l'appartement. Une fiche de satisfaction doit être signée.

Pour les autres bâtiments dont les volets n'ont pas été retirés, il se peut que lors de la mise en place des nouvelles fenêtres, le mécanisme de la fermeture des volets touche les huisseries car l'espace entre les deux est très réduit. Il faut alors faire attention à ne pas rayer les huisseries. Ce problème sera résolu lors du montage des nouveaux volets sur l'isolation.

Les travaux sur les balcons ont débutés et nous avons demandé qu'une attention très particulière soit apportée au moment du retrait du garde corps pour éviter la projection de limaille sur les vitres lors du tronçonnage (mise en place d'une protection au niveau de la baie vitrée).

L'isolation des terrasses du Petit Debussy et du Mozart est en cours. L'isolant et les composants sont mis en place, ~~est fait~~, reste les finitions. Sur cette phase de travaux, nous vous rappelons que les propriétaires qui ont installé **des paraboles sur les toits, doivent être impérativement retirés les câbles qui passent par le local « machinerie ascenseur »** Ils empêchent la finition d'étanchéité au pied du local « machinerie ascenseur ». (Pour mémoire, une note d'informations vous a été présentée à ce sujet).

Concernant le flochage des caves privatives, un calendrier des interventions et des consignes sur la façon d'entreposer ce qui restera dans les caves au moment du flochage vous seront donnés. Le flochage débutera le 19 mars par le bâtiment Rameau. Des bennes seront mises à notre disposition pour évacuer les « encombrants » présents dans nos caves privées.

A la suite des trois séances de visites de l'appartement témoin, nous avons fait remonté au maître d'œuvre les remarques que vous avez émises afin que ce dernier les prenne en comptes. Nous remercions tous les copropriétaires qui ont participé activement à ces visites.

Pour information, une demande de devis a été demandée auprès du syndic concernant l'entretien des moteurs de la ventilation mécanique contrôlée (VMC).

Vous avez constaté que certains arbres ont été abattus, soit ils empêchaient la mise en place des échafaudages, soit ils étaient malades (nous vous en avons informé lors du compte rendu du 6 septembre 2017).-Des arbres seront replantés dès la fin des travaux.

Nous vous rappelons que vous avez à votre disposition une boîte aux lettres (SPEBI) et un cahier au niveau de la loge pour y déposer vos remarques et vos demandes. Par ailleurs, les mails ayant trait aux travaux déposés sur le site de la résidence sont transférés au maître d'œuvre. Il apporte lui même les réponses.

## ➤ Vie de la résidence

Nous constatons, encore une fois, que certains résidents déposent dans les locaux communs de nos caves des encombrants sans communes mesures tant au niveau du volume que des matériaux avec ce qui est toléré. Nous vous rappelons que la commune dispose d'une déchèterie qui accepte tous les matériaux. Une demande d'accès doit être faite auprès de SQY en téléphonant au 0 800 078 780.

En cas de non respect de l'espace dédié aux encombrants, un retrait de ceux-ci est demandé en urgence. Pour mémoire, les frais occasionnés (environ 350 €) sont annexés aux charges des entrées concernées.

Nous attirons encore votre attention sur l'occupation sauvage des **parkings numérotés : ces emplacements sont privés**. Ne vous garer pas n'importe où, respecter cette consigne cela évitera les clacksons à répétition notamment le soir.

De même nous attirons votre attention sur une recrudescence de bouteilles, canettes, papiers et autres objets jetés par terre. Nous demandons à l'ensemble des résidents (enfants et parents) de bien vouloir respecter la propreté de la résidence en déposant ces objets dans les nombreuses poubelles qui sont à votre disposition.

Les mégots de cigarette sont aussi de retour. La résidence n'est pas un immense cendrier. Merci de ne pas jeter les mégots par les fenêtres.

Par ailleurs, certains éléments de nos aires de jeux doivent être réparés. Un devis a été demandé.

Enfin, suite à une recrudescence de rats au sein de la résidence, une opération ponctuelle a été faite pour essayer d'endiguer cette invasion.

## ➤ CIEC

Lors du ramonage des conduits shunt des chauffes eau, l'entreprise ne nous a pas donné de certificat de conformité. Certains résidents nous ont averti que ce document était nécessaire pour leur assurance. Nous demandons au syndic de se rapprocher de la CIEC pour obtenir le document.

Une réunion avec les parties prenantes (Syndic, CIEC, DDBE et CS) sera organisée suite aux différents problèmes rencontrés sur la conduite du chauffage et sa distribution dans certains appartements.

En cas de problème nous vous demandons de contacter notre gardien pour faire déclencher les interventions.

Un cahier CIEC est à votre disposition à la loge pour y inscrire vos remarques.

## ➤ Appels de fonds

Un appel de fonds « nouvelle version » plus compréhensif a été présenté au CS par le syndic. Il sera accompagné d'une note explicative qui prend en compte les calculs de tous les modes de remboursements possibles.

La mensualisation sera rétablie pour les copropriétaires qui le désirent (faire la demande auprès du syndic). **Cette mensualisation sera globale : charges + travaux** (les deux, pas les charges ou les travaux).

## ➤ Divers

Notre Assemblée Générale sera programmée en mai. La date doit être précisée par le syndic après réservation de la salle.

Le contrat FONCIA Geniez fera l'objet d'une réunion entre le syndic et le CS courant mars pour affiner certaines clauses.

Le vendredi 16 mars nous avons le contrôle des comptes en présence du contrôleur de l'ARC.

*Pour le CS, le président  
Jean Masson*